

78/2016 - 22 avril 2016

Taxes environnementales dans l'UE

Les taxes environnementales ont constitué 6,3% des recettes fiscales dans l'UE en 2014

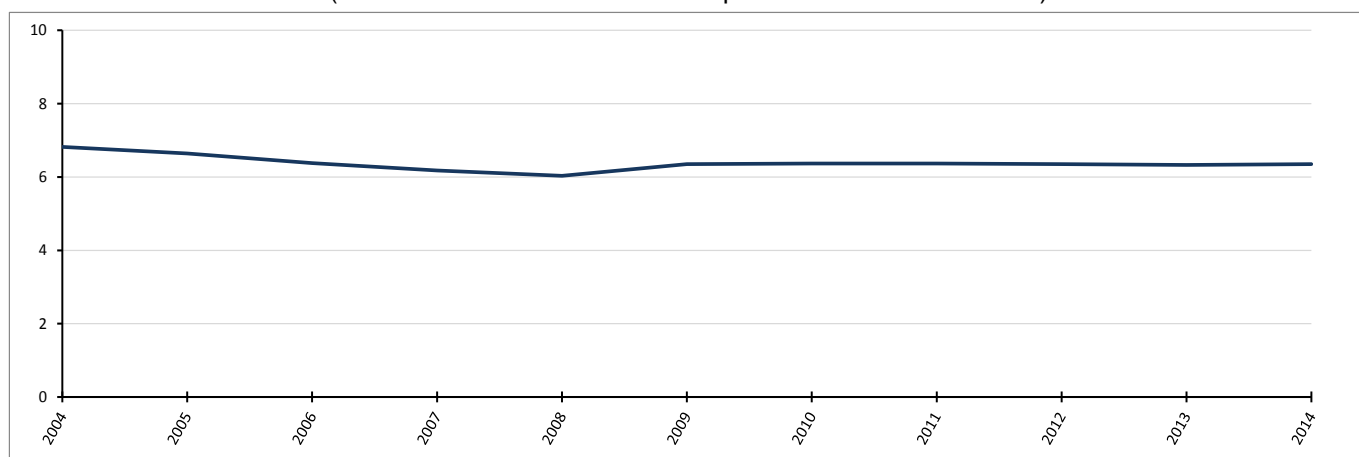
Plus forte contribution des taxes sur l'énergie dans tous les États membres

Dans l'**Union européenne** (UE), les taxes environnementales se sont élevées à 343,6 milliards d'euros en 2014, contre 282,0 milliards d'euros en 2004. Toutefois, la part des recettes des taxes environnementales dans le total des impôts et des cotisations sociales a diminué au cours de cette décennie, passant de 6,8% en 2004 à 6,3% en 2014. La part des taxes environnementales dans le total des impôts et des cotisations sociales est un indicateur du tableau de bord sur l'efficacité de l'utilisation des ressources qui permet de suivre la mise en œuvre de la feuille de route pour une Europe efficace dans l'utilisation des ressources. Cette feuille de route recommande une hausse substantielle de la part des taxes environnementales, conformément aux meilleures pratiques des États membres (part excédant 10%).

L'analyse des principales catégories de taxes environnementales montrent que les taxes sur l'énergie (76,5% du total des taxes environnementales) représentaient plus des trois quarts du total des recettes des taxes environnementales dans l'**UE**, loin devant les taxes sur les transports (19,9%) et celles sur la pollution et les ressources (3,6%).

Ces données sont extraites d'un [article](#) publié par **Eurostat**, l'office statistique de l'Union européenne.

Part des taxes environnementales dans l'Union européenne, 2004-2014 (en % des recettes totales des impôts et cotisations sociales)



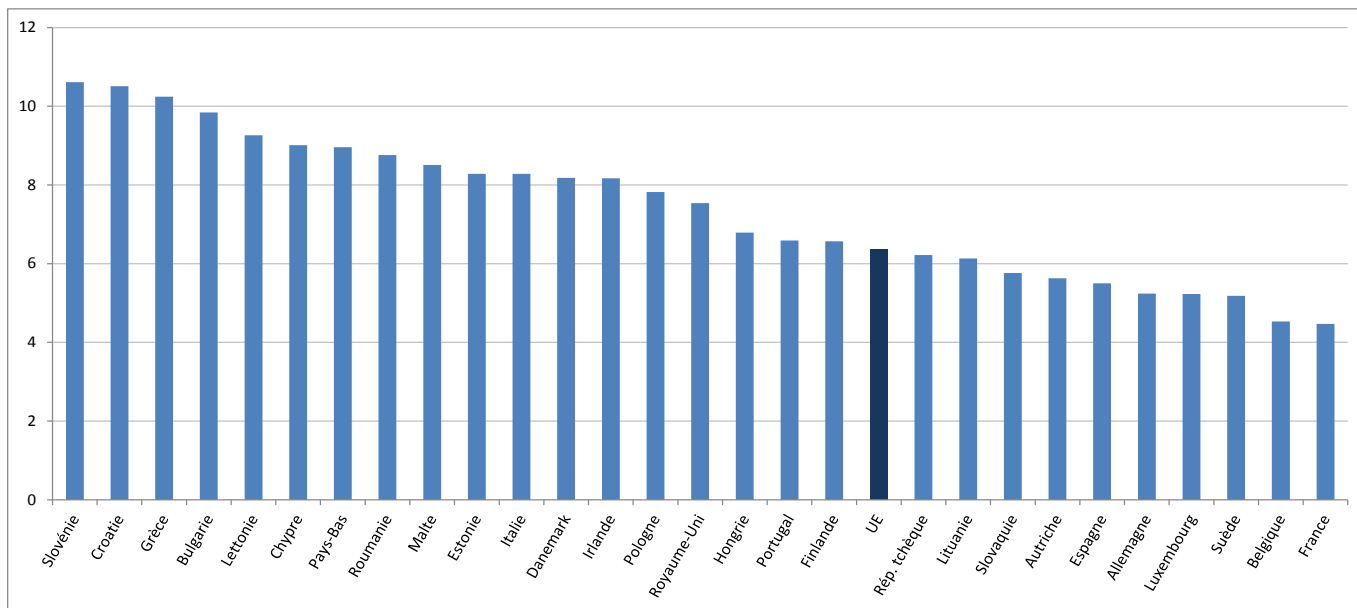
Part des taxes environnementales la plus élevée en Slovaquie, en Croatie et en Grèce, la plus faible en Belgique et en France

La part des taxes environnementales dans le total des recettes des impôts et cotisations sociales varie considérablement d'un État membre de l'UE à l'autre. Avec une part supérieure à 10%, la **Slovaquie** (10,6%), la **Croatie** (10,5%) ainsi que la **Grèce** (10,2%) étaient en 2014 les États membres où les taxes environnementales avaient le poids le plus élevé, devant la **Bulgarie** (9,8%), la **Lettonie** (9,3%), **Chypre** et les **Pays-Bas** (9,0% chacun). À l'autre extrémité de l'échelle, c'est en **Belgique** et en **France** (4,5% chacune) que la part des taxes environnementales dans le total des recettes des impôts et cotisations sociales était la moins élevée en 2014, suivies de l'**Allemagne**, du **Luxembourg** et de la **Suède** (5,2% chacun).

La part des taxes environnementales a le plus augmenté en Estonie et en Slovénie

Entre 2004 et 2014, le montant des recettes des taxes environnementales, exprimé en euros courants, a augmenté dans quasiment tous les États membres de l'UE. Toutefois, au cours de la même période, la part des taxes environnementales dans le total des recettes des impôts et cotisations sociales a diminué dans la majorité des États membres, les baisses les plus importantes étant observées à **Chypre** (de 12,3% en 2004 à 9,0% en 2014, soit -3,3 points de pourcentage), au **Portugal** et en **Lituanie** (-3,2 pp chacun), au **Luxembourg** (-3,0 pp), au **Danemark** (-2,6 pp) ainsi qu'en **Slovaquie** (-2,0 pp). En revanche, la part des taxes environnementales a augmenté entre 2004 et 2014 dans sept États membres, notamment en **Grèce** (+3,3 pp), en **Slovénie** (+1,9 pp), en **Estonie** (+1,6 pp) et en **Italie** (+1,0 pp).

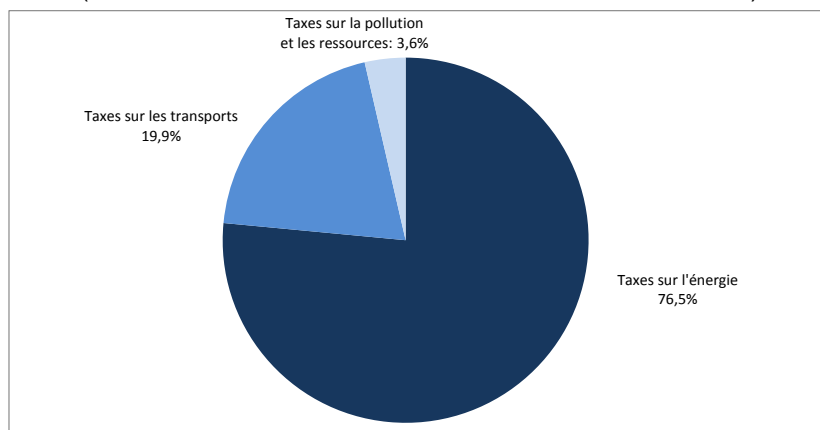
Part des taxes environnementales dans les États membres de l'UE, 2014
(en % des recettes totales des impôts et cotisations sociales)



Dans tous les États membres de l'UE, la principale contribution provient des taxes sur l'énergie

Dans tous les États membres, les taxes sur l'énergie ont produit la majeure partie des recettes fiscales environnementales en 2014. Les taxes sur l'énergie prédominaient largement en **Lituanie** (93,8%), en **République tchèque** (92,6%) ainsi qu'au **Luxembourg** (92,2%), où elles représentaient plus de 90% du total des recettes des taxes environnementales en 2014. Les taxes sur les transports constituaient la deuxième contribution aux recettes des taxes environnementales dans tous les États membres de l'UE, à l'exception de l'**Estonie**. Les taxes sur les transports comptaient pour plus du tiers du total des recettes fiscales environnementales à **Malte** (40,6%), en **Irlande** (37,9%), au **Danemark** (36,6%), en **Autriche** (36,0%) ainsi qu'en **Belgique** (34,0%). Les taxes sur la pollution et les ressources étaient moins importantes, même si elles représentaient plus de 10% du total des recettes des taxes environnementales en **Croatie** (17,4%), aux **Pays-Bas** (13,8%), en **Estonie** (10,9%) et en **Slovénie** (10,8%).

Recettes par catégorie de taxes environnementales dans l'UE, 2014
(en % du total des recettes des taxes environnementales)



Taxes environnementales dans les États membres de l'UE

	Total des taxes environnementales					Taxes environnementales par catégorie, 2014		
	en millions d'euros		en % des impôts et cotisations sociales			Taxes sur l'énergie	Taxes sur les transports	Taxes sur la pollution et les ressources
	2004	2014	2004	2014	Variation 2014/2004 (en pp)			
UE	282 005	343 641	6,8	6,3	-0,5	76,5%	19,9%	3,6%
Belgique	7 370	8 228	5,7	4,5	-1,1	59,8%	34,0%	6,2%
Bulgarie	647	1 168	9,8	9,8	+0,1	87,0%	10,4%	2,6%
Rép. tchèque	2 335	3 281	7,1	6,2	-0,8	92,6%	6,5%	0,9%
Danemark	10 097	10 622	10,8	8,2	-2,6	58,1%	36,6%	5,4%
Allemagne	56 463	58 189	6,7	5,2	-1,5	83,7%	16,3%	0,0%
Estonie	204	533	6,7	8,3	+1,6	87,0%	2,1%	10,9%
Irlande	3 833	4 597	8,3	8,2	-0,1	60,9%	37,9%	1,2%
Grèce	4 070	6 537	6,9	10,2	+3,3	79,9%	20,1%	0,0%
Espagne	16 857	19 251	5,7	5,5	-0,2	83,6%	12,9%	3,5%
France	35 336	43 720	4,9	4,5	-0,4	79,3%	13,9%	6,8%
Croatie	1 334	1 661	11,0	10,5	-0,4	60,4%	22,2%	17,4%
Italie	41 074	57 977	7,3	8,3	+1,0	82,2%	16,8%	1,0%
Chypre	506	536	12,3	9,0	-3,3	77,1%	22,9%	0,0%
Lettonie	287	630	8,9	9,3	+0,3	78,6%	18,0%	3,4%
Lituanie	492	619	9,3	6,1	-3,2	93,8%	3,5%	2,7%
Luxembourg	839	975	8,2	5,2	-3,0	92,2%	7,1%	0,6%
Hongrie	2 375	2 713	7,7	6,8	-0,9	74,5%	17,3%	8,2%
Malte	138	234	9,4	8,5	-0,9	54,8%	40,6%	4,6%
Pays-Bas	18 116	22 265	9,8	9,0	-0,9	56,8%	29,4%	13,8%
Autriche	6 464	7 988	6,4	5,6	-0,7	63,1%	36,0%	0,9%
Pologne	5 619	10 305	8,5	7,8	-0,7	84,8%	8,0%	7,2%
Portugal	4 482	3 907	9,8	6,6	-3,2	73,6%	26,0%	0,4%
Roumanie	1 435	3 641	8,6	8,8	-0,2	88,9%	10,8%	0,3%
Slovénie	900	1 452	8,7	10,6	+1,9	77,4%	11,7%	10,8%
Slovaquie	850	1 349	7,8	5,8	-2,0	82,9%	11,6%	5,5%
Finlande	4 953	5 912	7,5	6,6	-0,9	66,9%	31,2%	1,8%
Suède	8 255	9 535	5,9	5,2	-0,7	79,4%	19,4%	1,3%
Royaume-Uni	46 673	55 816	7,4	7,5	+0,1	72,5%	24,2%	3,3%
Norvège	6 664	8 705	7,4	5,9	-1,5	52,2%	42,6%	5,2%
Suisse*	5 541	8 690	6,6	6,2	-0,4	56,6%	41,6%	1,9%
Serbie	:	1 346	:	10,8	:	84,5%	7,0%	8,5%

La somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100% en raison des opérations d'arrondi.

Les calculs sont effectués sur la base des données précises.

* Données 2013 au lieu de 2014

: Données non disponibles

Les données sources sont consultables [ici](#).

Informations géographiques

L'**Union européenne** (UE) comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, la Croatie, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovénie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.

Méthodes et définitions

Les données sur les taxes environnementales présentées dans ce communiqué de presse découlent des listes nationales de taxes fournies annuellement par les États membres à Eurostat en vertu du programme de transmission du SEC 2010 (système européen des comptes).

Une **taxe environnementale** est définie dans le règlement (UE) n° 691/2011 relatif aux comptes économiques européens de l'environnement comme une taxe dont l'assiette est une unité physique (ou une approximation d'une unité physique) de quelque chose qui a un impact négatif spécifique et avéré sur l'environnement, et qui est considérée comme un impôt par le SEC 2010. Il s'agit de la même définition que le système de comptabilité économique et environnementale 2012 qui est une norme internationale. Il convient de noter que la taxe sur la valeur ajoutée est exclue du champ d'application des taxes environnementales.

Toute augmentation des recettes provenant des taxes environnementales doit être interprétée avec prudence. Une hausse peut résulter de l'introduction de nouvelles taxes ou d'une augmentation du taux d'imposition, ou peut être alternativement liée à un élargissement de l'assiette fiscale dû, par exemple, à une plus forte consommation de produits énergétiques.

À des fins d'analyse, les taxes environnementales sont divisées en quatre **catégories**: Les taxes sur l'énergie (y compris les taxes sur le CO₂), les taxes sur les transports, les taxes sur la pollution et les taxes sur les ressources. Comme ces deux dernières catégories sont chacune de taille modeste, les taxes sur la pollution et les taxes sur les ressources sont regroupées.

Plus d'informations

Section du site web d'Eurostat consacrée aux taxes environnementales.

Base de données d'Eurostat sur les taxes environnementales.

Article Statistics Explained d'Eurostat relatif aux statistiques sur les taxes environnementales.

Tableau de bord d'Eurostat sur l'efficacité de l'utilisation des ressources.

Publié par: **Service de presse d'Eurostat**


Vincent BOURGSAIS
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

 [ec.europa.eu/eurostat](https://www.ec.europa.eu/eurostat)

Production des données:

Frédéric NAUROY
Tél: +352-4301-34 635
frederic.nauroy@ec.europa.eu

 [@EU Eurostat](https://twitter.com/EU_Eurostat)

 **Demandes média:** Eurostat media support / Tél: +352-4301-33 408 / eurostat-mediasupport@ec.europa.eu